



## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

### 1. Identification du pouvoir adjudicateur et activités principales

ASSOCIATION POUR ADULTES ET JEUNES HANDICAPES  
21 Ruelle Magnan  
97490 Sainte Clotilde

**Catégorie :** Autre (Association)

**Activité principale :** Accueil de personnes en situation de handicap

**Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs :** NON

### 2. Objet de la consultation

**Objet du marché :** marché de fourniture de repas pour 4 établissements

**Type de marché :** Le présent marché est un marché à procédure adaptée en raison de son objet sur le fondement de l'article R. 2123-1 du Code de la commande publique scindé en 2 lots.

**Objet principal :**

- CPV : 55320000-9 Services de distribution de repas
- CPV : 55321000-6 Services de préparation de repas
- CPV : 55322000-3 Services d'élaboration de repas
- CPV : 55521200-0 Services de livraison de repas

**Lieux de livraison :** sites de restauration suivants :

**Maison Henri LAFAY (FAO-FAM MHL)**

60 avenue du Capricorne Mont Rocquefeuil  
97434 Saint-Gilles-les Bains

**DITEP James MARANGE**

34, rue des navigateurs Trapèze  
97434 Saint-Gilles-les Bains

**Foyer Hébergement Résidence FLACOURT (FH)**

35 rue Flacourt  
97 438 Sainte Marie

**Maison Pierre LAGOURGUE (FAO-FAM MPL)**

11 rue Beauséjour  
97 438 Sainte Marie

**Durée du marché :** Le marché est conclu pour une durée de deux ans (2) puis une reconduction d'un an sauf dénonciation par le pouvoir adjudicateur dans un délai de 3 mois minimum avant la fin de l'échéance.

Le démarrage de la prestation se fera le 1er octobre 2019

**Variantes :** Les variantes ne sont pas autorisées

**L'avis implique la passation d'un marché public.**

**Le marché sera conclu avec un opérateur économique unique ou un groupement d'opérateurs économiques.**

### 3. Lieu d'exécution

Saint-Gilles-les Bains (97434)

Sainte-Marie (97438)

### 4. Caractéristiques principales du contrat

**La prestation du lot N°1** se décompose comme suivant : les limites de prestations sont détaillées en fin du présent document.

- Déjeuner :

- **Maison Henri LAFAY :**

1. Remise en température des repas de la Maison Henry Lafay et de l'ITEP
2. Maintien en température et service des repas de la maison Henry Lafay
3. Livraison des repas du Ditep en liaison chaude

- **DITEP James MARANGE :**

1. Livraison des repas en liaison chaude de la Maison Henry LAFAY
2. Maintien en température et service des repas par le titulaire.

Le nettoyage des locaux de cuisine, de la batterie de cuisine et la vaisselle est à la charge du titulaire.

- Dîner :

- **Maison Henry LAFAY :**

Remise en température, maintien en température par le titulaire et service par le client. Le nettoyage de la vaisselle et des locaux est effectué par le client.

- **DITEP James MARAGE :**

Remise en température, maintien en température, service et nettoyage à la charge du client.

- Le WEEK-END : à la Maison Henry Lafay, le titulaire remet en température, le service et le nettoyage est fait par le client. Pas de prestation au DITEP.

**La prestation du lot N°2 (MPL et FH)** ne comporte qu'un seul volet :

- La livraison des repas en liaison froide est faite par le titulaire. La remise en température et le service sont effectués par le client, y compris le nettoyage des locaux.

La description des prestations à exécuter et leurs spécifications techniques sont indiquées dans le Cahier des charges et ses annexes.

Les repas selon les établissements sont le déjeuner et le dîner.

### 5. Critères de sélection des candidatures

**Ces renseignements et documents sont précisés dans le Dossier De Consultation des Entreprises (DCE)**

#### **6. Critères de jugement des offres**

**Ces renseignements et documents sont précisés dans le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE).**

#### **7. Procédure**

**Conditions de délai :** date limite de réception des candidatures et des offres : **12 juillet 2019 à 23 heures (heure de la Réunion)**

**Délai minimum de validité des offres :** le délai de validité des offres est fixé à 150 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres finales.

La présente consultation a pour objet de recueillir, à une date unique, les candidatures et les offres des soumissionnaires, remises sous plis distincts.

Dans un premier temps, après avoir ouvert les plis contenant les candidatures, la Commission instituée par l'article L. 1411-5 du CGCT arrêtera la liste des candidats admis à présenter une offre.

Seuls les plis contenant les offres des candidats qui auront préalablement été admis à remettre une offre par la Commission seront ouverts. Les plis contenant les offres des candidats qui n'auront pas été admis à remettre une offre leur seront retournés sans avoir été ouverts.

#### **8. Renseignements complémentaires**

**Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature :** français.

**Unité monétaire utilisée :** l'euro.

#### **Modalités de remise des candidatures et des offres :**

Seule la transmission des documents par voie électronique est autorisée. Elle est effectuée sur le profil d'acheteur de l'association à l'adresse URL suivante : <http://www.marches-securises.fr>

Les modalités de remise des plis sont définies dans le dossier de consultation (DCE)

#### **Instance chargée des procédures de recours :**

Instance chargée des procédures de recours et service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction des recours :

#### **Tribunal Administratif de Saint-Denis**

27 rue Felix Guyon, 97400, Saint-Denis

#### **Précisions concernant les délais d'introduction des recours :**

- Conformément aux dispositions des articles L. 551-1 et R. 551-1 du Code de Justice Administrative, avant la conclusion du contrat ;

- Conformément aux dispositions des articles L. 551-13 et R. 551-7 du Code de Justice administrative, après la conclusion du contrat ;
- Conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 du Code de Justice Administrative dans un délai de deux mois à compter de la notification de la décision d'attribution ou de rejet ;
- Conformément à l'arrêt du Conseil d'Etat, 16 juillet 2007 « Société Tropic Travaux signalisation », tout candidat évincé peut former un recours en pleine juridiction, tendant à la contestation de la validité du contrat, dans un délai de deux mois à compter de la publicité annonçant la conclusion du marché. Ce recours pourra, le cas échéant, être assorti d'une demande de référé-suspension (*article L. 521-1 du Code de justice administrative*).

Une fois exécutoire, le contrat pourra être consulté par toute personne qui en fera la demande expresse, auprès du concédant (*dans les limites fixées par la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 relative notamment à la communication des documents administratifs*).

**Date d'envoi du présent avis à la publication :**

Date d'envoi du présent avis au BOAMP : **8 juin 2019**

**Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :**

Le dossier de consultation est téléchargeable gratuitement sur la plate-forme des marchés publics de <http://www.marches-securises.fr>

Lors du téléchargement du DCE, le candidat doit renseigner l'ensemble des champs (*nom de l'entreprise, adresse électronique, nom d'un correspondant...*) afin de bénéficier automatiquement de toutes les informations complémentaires, diffusées le cas échéant, lors du déroulement de la présente consultation.

La responsabilité du pouvoir adjudicateur ne saurait être recherchée en cas d'impossibilité ou d'incident de transmission résultant du défaut ou de la fourniture de renseignements erronés.

Aucun envoi papier ne pourra être demandé au pouvoir adjudicateur, un envoi courriel reste possible sur demande.

**Les renseignements peuvent être obtenus auprès de :**

**L'APAJH de La Réunion,  
ASSOCIATION POUR ADULTES ET JEUNES HANDICAPES,  
21 Ruelle Magnan,  
97490 Sainte -Clotilde**

Téléphone: 02-62-20-22-20

Télécopie: 02-62-46-38-15

E-Mail: [dirgenerale@apajh.re](mailto:dirgenerale@apajh.re)